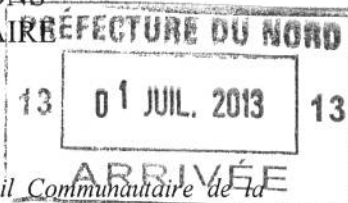


C. C. WEPPEs

Communauté de Communes
du Pays de WeppesAubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-
WeppesNOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 19
de votants : 17EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 24 juin 2013



Le 24 juin deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 19 juin, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HUCHETTE, LEDOUX, LEBLEU, LECLERCQ, VANDRIESSCHE, VASSEUR WOLFCARIUS.

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, HOURIEZ, LESAFFRE.

=====

Autorisation de signature du Contrat de parc de La Houssoye

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de Contrat de parc de La Houssoye.

Celui-ci a pour objectif de formaliser et de coordonner les actions des différents partenaires amenés à intervenir sur le parc d'activités. Il vient clarifier les rôles de chacun, réglementairement et pratiquement, au travers d'un document unique rassemblant toutes les formes de partenariats et d'initiatives qui contribueront à la qualité durable du parc d'activités et de l'environnement des entreprises.

Au-delà de l'aspect contractuel qui permet une bonne gestion, ce document a pour but de créer une véritable synergie d'actions sur le parc d'activités, grâce à l'intervention concourante des différents acteurs-partenaires, pour répondre le plus concrètement et efficacement possible aux besoins des entreprises.

Prévu pour une durée de 3 ans, ce contrat de parc engage la CCW et la Commune de Bois-Grenier aux côtés de LMCU et de la Commune de La Chapelle d'Armentières, co-gestionnaires du parc d'activités. La Chambre du Commerce et de l'Industrie Grand Lille et l'Association Syndicale de la Zone Industrielle sont également signataires du Contrat de parc.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer le Contrat de parc de La Houssoye.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

2013CCWD31